

ISSN 1727 – 8651

JOURNAL
de la
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
de
L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ



LOME - TOGO

Le Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé est
référéncé dans African Journal on Line (AJOL) [www.inasp.org/ajol]

VOLUME 16
(2014)

Numéro 2

- ***Comité de rédaction***

Rédacteur en Chef : Prof Moctar L. BAWA
Membres : Prof Komi KOSSI-TITRIKOU
Dr T. ABOTCHI
Dr M. KORIKO
Mr K. AGBAVON

- ***Comité de lecture :***

- *Lettres et Sciences humaines*

Prof N. GAYIBOR (Togo), Prof T.T.K. TCHAMIE (Togo), Prof K.M. NUBUKPO (Togo), Prof S. GLITHO (Togo), Prof Y. AKAKPO (Togo), Prof R. GNABELI (Côte d'Ivoire) Prof K. KOSSI-TITRIKOU (Togo), Prof A. GOEH-AKUE (Togo), Prof K. GBATI (Togo), Dr M. QUASHIE (Togo) Prof A. BLIVI (Togo), Dr K. ESSIZEWA (Togo), Dr D. GBENOUGA (Togo), Dr G. YIGBÉ (Togo), Dr A. ADJI (Togo), Dr T. DANIOUE (Togo), Dr A. AWESSO (Togo).

- *Sciences juridiques et économiques*

Prof K. AHADZI-NONOU (Togo), Prof K. KPODAR (Togo), Dr A. P. SANTOS (Togo), Prof Ag. N. BIGOU-LARE (Togo), Prof Ag. K. WOLOU (Togo), Prof Ag. A. AGBODJI (Togo), Dr S. A. ADJITA (Togo).

- *Sciences expérimentales, techniques et médicales*

Prof M. GBEASSOR (Togo), Prof B. SINSIN (Bénin), Prof K. TCHAKPELE (Togo), Prof I. A. GLITHO (Togo), Prof M. MOUDACHIROU (Bénin), Prof K. NAPO (Togo), Prof A. BALOGUN (Togo), Prof. C. de SOUZA (Togo), Prof A. S. BEYE (Sénégal), Prof K. AKPAGANA (Togo), Prof K.H. KOUMAGLO (Togo), Prof A. VIANOU (Bénin), Prof K. SANDA (Togo), Prof G. TCHANGBEDJI (Togo), Prof B. YAO (Côte d'Ivoire), Prof S. GUITTONNEAU (France), Prof M. PRINCE-DAVID (Togo), Prof J-M. HERRMANN (France), Prof A. ABDOULAYE (Niger), Prof G. MATEJKA (France), Prof K. TCHARIE (Togo), Dr A. d'ALMEIDA (Togo), Prof A. TOURE (Burkina-Faso), Prof K.S. AMOUZOU (Togo), Prof M. SOUMANOU (Bénin), Prof K. KOKOU (Togo), Prof K. AKLIKOKOU (Togo), Prof A. JOHNSON (Togo), Prof O. BANTON (France), Prof K. BEDJA (Togo), Dr K. KASSEGNE (Togo), Prof K. N'DAKENA (Togo), Prof E. M. KOFFI-TESSIO (Togo).

JOURNAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DE L'UNIVERSITE DE LOME (TOGO)

VOLUME 16, Numéro 2, (2014)

SOMMAIRE

Série Sciences Naturelles et Agronomie

1. ABOUBACAR K. & al. (Bénin)
Etude des potentialités germinatives pour une régénération naturelle assistée chez *neocarya macrophylla*, fruitier spontané. 1
2. SAHRAOUI N. & al. (Niger)
Synchronisation des chaleurs à l'aide des éponges vaginales associées aux différentes doses d'eCG chez les brebis, 13
3. ONZO F. C. & al. (Bénin)
Cartographie des espèces de feuilles végétales utilisées comme emballages alimentaires en Côte d'Ivoire, 19
4. BATAMOSSI H. M. & SEKLOKA E. (Bénin)
Test en milieu réel de dix variétés de riz pluvial - Tolérances à la sécheresse de dix variétés de riz : étude en milieu réel dans la commune de Glazoué au Bénin, 37
5. AYISAH K. D., BANITO A. & GUMEDZOE Y. M. D. (Togo)
Evaluation de la résistance de quelques groupes variétaux d'igname du complexe *Dioscorea cayenensis-rotundata* aux viroses au Togo, 45
6. ADJATA K. D. & al. (Togo)
Effet de cinq types de fumure sur le rendement et la sensibilité à la pourriture des fruits à la maturité de deux variétés de tomate (*Solanum Lycopersicum* L.) au Togo, 57
7. AKODOGBO H. H., BONOU C. A. & FIOGBE E. D. (Bénin)
Recherche de la dose optimale des déjections de porc pour la production plurispécifique du zooplancton, 77
8. GNIKPO A. F. & al., (Bénin)
Efficacité d'un ingrédient alimentaire probiotique sur la survie et les performances de croissance des alevins de *clarias gariepinus*, 87
9. LOMBO Y. & al. (Togo)
Les bovins trypanotolérants de l'Afrique de l'Ouest, 99

Série Lettres et Sciences Humaines

10. Mme d'ALMEIDA-HOUDEDOKE (Togo)
Les peuples du sud-Togo et Bénin : une alliance tacite multiséculaire, 125
11. AZONHE Th. H. S. N. (Bénin)
Conditions environnementales des maladies des enfants de moins de cinq ans dans la commune de Ouinhi, 139
12. VISSIN Expédit W. (Bénin)
Variabilité climatique et rythmes pathologiques dans le Département de l'Alibori, 151
13. DADELE A. D., FLENON J., MONTCHO G.P.M. (Bénin)
Influence des caractéristiques générales des gestantes séropositives sur leur qualité d'observance thérapeutique antirétrovirale dans trois milieux au Bénin, 165
14. HEDIBLE S. C. & *al.* (Bénin)
Représentations sociales, hygiène et approvisionnement en eau de consommation à Kétonou (commune de Sèmè-Podji /Bénin), 177
15. THOMAS O. (Bénin)
Cartographie des zones d'intervention des partenaires techniques et financiers au Bénin, 185
16. BARRES FOUSSENI I. E. & *al.* (Bénin)
Atteintes musculo-squelettiques et pratiques préventives chez les briquetiers Béninois, 209
17. AKOUETE C. D. & *al.* (Bénin)
Décentralisation et politiques budgétaires sportives dans les communes du Bénin (2003-2008) : diagnostic et enjeux, 221
18. EDOH K. P., MESSAN F., DOSSOU-SOIGNON A. (Bénin)
Problématique d'une gestion intercommunale du lac Ahémé et ses chenaux, 239
19. TANIMOMO L. & *al.* (Bénin)
Signification du retour au calme chez les enseignants d'EPS de Porto-Novo (Bénin) et développement des compétences dans la relaxation, 251
20. HOUNMENO M. A. & *al.* (Bénin)
Etude biométrique des retombées posturales du port de charge céphalique sur le rachis des enfants au Bénin, 265
21. GATURAGI C. & *al.* (Bénin)
Effet de l'entraînement de type mixte sur le profil lipidique : étude prospective sur 14 cas d'anciens basketteurs du Burundi, 273

Sciences Economiques et de Gestion

22. Dr KUNETSRON Y. M. (Togo)
Relations entre la PME et ses partenaires : une analyse des difficultés, 283

23. AHO E. (Bénin)
Politique d'orientation d'allègement de dette dans les pays pauvres très endettés : cas du Bénin, 289

24. Da CRUZ P., Ph.D. (Bénin)
La titrisation de la dette intérieure de l'Etat : une avenue prometteuse pour la gestion de la trésorerie des Etats en voie de développement, 299

25. Dr. QUENUM Y. B., MONTCHO M. D. (Bénin)
Analyse économique des contraintes au développement du marché des racines et tubercules dans le Centre et le Sud du Bénin, 309

Série Sciences médicales

26. N'TIMON B. & al. (Togo)
Tomodensitométrie dans les convulsions de l'adulte au Togo, 333

27. ADJOH K.S. & al. (Togo)
Pleurésies hémorragiques au CHU Sylvanus Olympio de Lomé : aspects étiologiques et évolutifs, 341

28. LAYIBO Y. & al. (Togo)
Profil de l'hémogramme au cours de l'accès palustre simple à *plasmodium falciparum* chez les enfants de 6 mois à 5 ans au Togo, 347

29. SAKA B. & al. (Togo)
Motifs d'hospitalisation des enfants en dermatologie à Lomé, Togo, de 1992 à 2011, 359

30. ABOUBAKARI A.S. & al. (Togo)
Influence, à court terme, de la subvention sur le profil épidémiologique, clinique et pronostique des grossesses et accouchements par césarienne au nord du Togo : étude comparative de 520 cas, 363

31. AFFI-ABOLI M. R. & al. (Côte d'Ivoire)
Evaluation du test rapide oral Aware™ OMT HIV 1/2 pour le dépistage de l'infection à VIH en Côte d'Ivoire 371

32. BALAKA A. & al., (Togo)
Infections vaginales chez les femmes enceintes dans la ville de Lomé (Togo) : à propos de 302 cas reçus à l'Institut National d'Hygiène, 381

33. GUIHOUYA K.M. & al. (Togo)
Evaluation sur une période de 3 ans, du taux de mortalité d'une cohorte de survivants à un premier épisode d'AVC, 387

34. DAGNRA A. Y. (Togo) Performance of the biomérieux DBS puncher and dried blood spots to measure hiv-1 viral load by real-time nuclisens easyq HIV-1 assay,	393
35. TENGUE K. & al. (Togo) Sténose de l'urètre masculin : aspects épidémiologiques, diagnostiques, thérapeutiques et évolutifs au CHU Sylvanus Olympio au Togo,	399
36. KUMAKO V. K. & al. (Togo) Thrombophlébite du sinus caverneux révélant une tuberculose maxillo-faciale,.....	407
37. KPATCHA T.M. & al. (Togo) Le syndrome de jonction pyélo-urétérale chez l'adulte au CHU Sylvanus Olympio : aspects diagnostiques et thérapeutiques,	411
38. BALAKA A. & al. (Togo) Troubles du rythme cardiaque chez les malades hypertendus à Lomé (Togo),	417
39. TENGUE K. & al. (Togo) Prise en charge de l'hématurie au CHU Sylvanus Olympio de Lomé,	423
40. LAWSON-ANANISSOH LM. & al. (Togo) Apport de la fibroscopie digestive haute dans l'exploration des épigastralgies,	429
41. WALLA A. & al. Ostéomyélite chronique de l'adulte : problématiques de diagnostic lésionnel et de traitement en milieu sous équipe,	437
42. SOEDJE K.M.A. & al. (Togo) Séropositivité au VIH et grossesse au Togo : vécu et représentation à propos de 250 cas au Togo,	443
43. VONOR K. & al. (Togo) Causes de cécité chez les sujets de 40 ans et plus en milieu rural au sud du Togo,	453
44. TCHAOU M. & al. (Togo) Echographie devant une métrorragie du premier trimestre de grossesse sur utérus bicorne à issue favorable,	457
45. GUÉDÉHOUSSOU T. & al. (Togo) Place des anémies dans la pathologie hospitalière en pédiatrie à l'hôpital du district n°3, hôpital de Bè, Lomé (Togo),	461
46. KUEVIKOE M. I. & al. (Togo) Profil évolutif des patients souffrant de leucémie myéloïde chronique sous imatinib au Togo : étude de 63 cas colliges en 10 ans au CHU-Campus de Lomé,	473
47. GUÉDÉHOUSSOU T. & al. (Togo)	

Le paludisme grave chez l'enfant à l'hôpital régional d'enfants Yendoubé de Dapaong (Togo), 483

48. HOUZOU *al.* (Togo)
Profil du mal de pott en consultation rhumatologique à Lomé (Togo), 495

49. ASSOGBA K. & *al.* (Togo)
La pathologie rachidienne comporte l'atteinte dégénérative, infectieuse, inflammatoire et tumorale, 501

Série Sciences et techniques

50. VODOUNNOU E.C. & *al.* (Bénin)
Analyse de la stabilité linéaire d'un milieu poreux anisotrope en rotation, saturé par un fluide non-newtonien soumis à l'action de la force centrifuge, 509

51. AHOUANNOU C. & *al.* (Bénin)
Détermination expérimentale et approches simplifiées de modélisation des propriétés thermo-physiques du bois *Borassus* (palmier rônier), 519

52. KODJO M. K. & *al.* (Bénin)
Contribution à la génération artificielle de la moyenne horaire de vitesses du vent sur le site de Lomé par la chaîne de Markov, 533

53. HOUNGUE Fr. C. & *al.* (Bénin)
Study of a centrifugal pump, asynchronous motor and inverter, using hardware in the loop simulation concept, 551

54. KOUNOUHEWA B. B. & *al.* (Bénin)
Simulation du potentiel énergétique de la houle au port autonome de Cotonou, 565

55. MIWADINO C. H., MONWANOU A. V. & CHABI OROU J. B. (Bénin)
Recherche et étude de la stabilité du cycle limite pour l'oscillateur de Rayleigh, 577

56. KOUKPEMEDJI A. A. & *al.* (Bénin)
Etude de la vitesse du vent avec la distribution de Weibull : cas de la ville de Cotonou au Bénin, 587

57. TCHEHOUALI D. A. & *al.* (Bénin)
Mise au point et caractérisation physique et mécanique d'un matériau à base de sable argileux lié par des déchets plastiques fondus, 593

58. AINAMON C. and CHABI OROU J. B. (Bénin)
Comportement quasi-périodique de la polarisation dans un matériau soumis à l'action d'une onde électromagnétique, 601

59. HINVI A. L., MONWANOU V. A. & CHABI OROU J. B. (Bénin)
Etude de l'oscillateur de Van der Pol généralisé par la méthode du groupe de renormalisation, 611

60. KPLE M. & *al.* (Bénin)

Etude de la pyrolyse en analyse thermogravimétrique du carton : cinétique double étape en régime isotherme, 619

DECENTRALISATION ET POLITIQUES BUDGETAIRES SPORTIVES DANS LES COMMUNES DU BENIN (2003-2008) : DIAGNOSTIC ET ENJEUX.

AKOUETE C. D.^{1,2}, HOUNGA A.¹, TITO M. A.¹, HASCHAR-NOE N.²

1- Laboratoire Prissmh-Soi (EA 4561), Université Toulouse III (FRANCE)

2- Laboratoire des Sciences Sociales et Humaines (LASH) INJEPS (UAC) BENIN

E-mail : akouetedav@gmail.com

(Reçu le 11 Mars 2014; Révisé le 18 Juillet 2014; Accepté le 25 Juillet 2014)

RESUME

Le processus de décentralisation mis en œuvre au Bénin depuis 2003 a transféré aux nouvelles communes des compétences dans le domaine du sport. Celles-ci portent non seulement sur la construction et l'entretien des équipements sportifs locaux mais aussi et surtout sur une assistance matérielle et financière aux structures qui s'occupent de l'organisation et de l'animation des activités sportives dans les communes. Pour les communes non industrialisées, dominées par le commerce informel et dont les ressources financières sont issues des taxes perçues sur les différentes activités auprès de la population, les élus locaux accordent peu d'intérêt au financement des activités sportives. La recherche vise à montrer que les budgets alloués au sport par les communes de 2003 à 2008 sont faibles, instables et ne permettent pas le développement du sport local.

Mots clefs : décentralisation, communes, sport, financement

ABSTRACT

The process of decentralization implemented at Benin since 2003 transferred to the new communes from competences in the field from the sport. Those relate not only on the construction and the maintenance of local sports equipment but more especially to a material and financial assistance to the structures which deal of the organization and the animation of the sports activities in the communes. For the common ones not industrialized, dominated by the informal commerce and from which the financial resources result from the taxation perceived of the various activities near the population, the town councilors grant little interest to the financing of the sports activities. Research aims at showing that the budgets allocated with the sport by the communes of 2003 to 2008 are weak, unstable and do not allow the development of the local sport.

Keywords: Decentralization, communes, sport, financing.

INTRODUCTION

Notre étude porte sur les politiques de financement du sport local dans le contexte de la décentralisation au Bénin entre 2003 et 2008. Dans cet article, nous proposons de nous centrer sur l'étude de la structure des budgets exécutés des communes du Bénin dans

le domaine des Activités Physiques et Sportives (APS). A partir des bilans annuels comptables dressés par les services financiers des communes, nous analysons les différentes parts du budget total des communes réservées aux APS et leur évolution de 2003 à 2008, afin de rendre compte de l'importance que les communes accordent aux APS parmi

l'ensemble de leurs prérogatives.

Le Bénin est un pays de l'Afrique occidentale d'une superficie de 114.763 km², sa population est de 9,1 millions d'habitants en 2011 dont plus de 40 % ont moins de 14 ans. Dans le domaine de l'organisation administrative, le territoire béninois est réparti en 12 départements, 77 communes, dont trois sont dites à statut particulier¹ et 546 arrondissements. Dans le domaine économique, le pays est classé par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM) parmi les pays pauvres très endettés²; un tiers de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et l'économie informelle domine. En effet selon l'INSAE (2011)³, le secteur informel mobilise 94 % des actifs occupés et moins d'un actif sur 10 est salarié. Les entreprises du secteur privé informel sont celles qui contribuent presque exclusivement à l'activité économique du pays avec 94,3 % des actifs occupés, suivies de loin par celles du secteur public avec 3,6 % des actifs occupés⁴.

Les pays de l'Afrique francophone dont fait partie le Bénin ont hérité d'une organisation et gestion du sport issues de la colonisation française et d'une politique sportive calquée sur le modèle français de cogestion du sport (Deville-Danthu, 1997 ; Loum Fatou, 2004). Plusieurs travaux ont montré que ce modèle semble peu adapté aux réalités politiques et socioculturelles (Gérard, 1996 ; Baba-Moussa

et Hervé, 2001), mais aussi financières et organisationnelles (Gouda, 1997 ; Bouchet et Kaach, 2005) du Bénin. Dans ce contexte, le processus de décentralisation mis en œuvre au Bénin depuis 2003 avec l'élection des élus locaux a transféré des compétences aux nouvelles communes dans plusieurs domaines, dont celui des APS. Ces compétences portent non seulement sur la construction et l'entretien des équipements sportifs au niveau local mais aussi et surtout sur une assistance matérielle et financière aux structures qui s'occupent de l'organisation et de l'animation des activités sportives dans les communes. De plus, selon la Charte des sports en vigueur au Bénin depuis 1976 et modifiée en 1991⁵, « *les structures organisant les activités physiques et du sport au niveau local peuvent obtenir un appui financier et matériel des collectivités locales.....* »⁶. Les APS relevant de l'intérêt général et d'une mission de service public, les collectivités locales se voient ainsi impliquées dans le développement et le financement du sport local et la nécessité de mettre en œuvre une stratégie de soutien des APS à travers une politique sportive locale. Partant de ces constats, notre problématique de recherche s'est organisée autour de deux questions.

Au Bénin, l'inachèvement de la décentralisation administrative, mais aussi et surtout financière et fiscale (Laléyé, 2003), constitue un obstacle pour le développement du sport local comme le montrent nos analyses sur les différents budgets alloués au APS par les communes. En effet, certaines compétences dans le domaine des APS n'ont pas réellement été transférées aux collectivités locales et l'Etat ne soutient pas financièrement les communes dans ce domaine. Pourtant, par les lois de décentralisation, l'organisation et la gestion du sport local font partie des compétences transférées aux communes au Bénin, leur donnant ainsi la possibilité juridique de mettre en œuvre des politiques sportives locales à travers non seulement la construction

¹ Porto Novo (capitale administrative et politique), Cotonou (capitale économique) et Parakou au nord. Les communes à statut particulier sont des grandes villes de plus de 100 000 habitants s'étendant sur 10 km au moins en longueur. Les autres communes sont dites de droit commun.

² Le produit intérieur brut est de 4775 millions de dollars (2006) et celui par habitant de 0,7566 euro, soit environ 496 FCFA (Base de données de la Banque Mondiale en 2009 : www.worldbank.org).

³ *Ibidem*

⁴ Le poids du secteur informel a légèrement baissé entre 2006 et 2010, passant de 95,3% en 2006 à 94,3% en 2010. Par ailleurs, entre 2006 et 2010, on a enregistré une progression des emplois dans le secteur privé formel (1,6% en 2010 contre 1,0% en 2006).

⁵ Ordonnance 76-16 du 29 mars 1976 portant Charte des sports en République Populaire du Bénin abrogée par la loi n°91-007 du 25 février 1991 portant Charte des sports en République du Bénin.

⁶ *Ibidem*.

Décentralisation et politiques budgétaires sportives dans les communes du Bénin (2003-2008) : diagnostic et enjeux.

d'équipements sportifs mais, et surtout, l'assurance d'assistance matérielle et financière aux structures et organes chargés d'animer les APS au niveau des arrondissements, du village ou quartier de ville. Dans ce contexte, nous postulons que l'instabilité des budgets alloués au sport constitue un frein au développement du sport local et à la construction d'une politique sportive locale. L'étude des documents comptables des budgets exécutés montre que les collectivités locales ont des choix budgétaires très différenciés et peu stabilisés.

La deuxième question interroge les ressources mobilisées et les contraintes qui pèsent sur les acteurs locaux. Il s'agit de cerner les structures des budgets exécutés (investissement et fonctionnement) des communes dans le domaine des APS, dans un système de décentralisation financière et fiscale inachevée et de rendre compte de l'importance que les communes accordent aux APS parmi leurs autres prérogatives. L'analyse de la part qu'elles réservent aux activités sportives chaque année rapportée au budget total de la commune ainsi que la destination des différents budgets d'investissements et de fonctionnement nous permet de montrer que la faiblesse du niveau des budgets exécutés et de la

variation de la part du budget réservée au APS dans le budget total ne facilite pas l'émergence et le développement des politiques sportives locales. Cependant, l'utilisation du sport comme vecteur d'identité locale et support électoral en servant les ambitions des élus, leur permet d'allouer, malgré de faibles ressources publiques, un maigre budget aux APS.

METHODOLOGIE

Pour répondre à cette problématique, nous avons procédé à différents recueils et analyses de données combinant méthodes quantitatives et qualitatives.

Une analyse minutieuse des documents comptables finalisés des budgets exécutés des communes a été réalisée. Ces documents ont été transmis par la commission nationale des finances locales du Ministère chargé de la décentralisation afin d'éviter de recueillir de fausses informations sur les budgets municipaux (de 2003 à 2008). Les documents comptables de 63 communes sur les 77 que compte le Bénin ont été effectivement analysés et étudiés. En conservant les trois communes à statut particulier, nous avons choisi 60 communes de droit commun en les répartissant par tranche de population comme indiqué ci-dessous.

Tableau I : Nombre de communes du Bénin par tranche de population et communes enquêtées

Tranche de population	Nombre de communes du Bénin	Nombre de communes enquêtées
100.000 habitants et plus	11	11
80.000 habitants et moins de 100.000	21	17
60000 habitants et moins de 80.000	30	20
20.000 habitants et moins de 60.000	12	12
Statut particulier	3	3
Total	77	63

Quinze entretiens ont été réalisés auprès de certains élus communaux et trois entretiens auprès des personnes ressources du Ministère de la décentralisation et de l'administration territoriale.

L'étude de contenu de documents comptables des budgets exécutés ont permis un traitement des données disponibles comme l'analyse de la part du budget réservé au APS dans le budget total des communes⁷, le calcul de ratios budget exécuté par habitant, budget d'investissement par superficie et budget de fonctionnement par habitant à des fins de comparaison entre communes. Enfin, les entretiens ont fait l'objet d'une analyse de contenu (Bardin, 1996).

Les résultats de nos travaux sont présentés en trois grandes parties. La première partie rend compte du budget global exécuté dans le domaine des APS et les différentes parts allouées aux APS dans le budget total de la commune. La deuxième partie cerne la structure du budget (budget d'investissement et budget de fonctionnement) et ses variations. Enfin, la troisième partie analyse les conditions et les facteurs explicatifs des différents problèmes constatés.

1. Les choix budgétaires

Le budget sportif des communes peut concerner trois grands secteurs d'action : les équipements, les soutiens au mouvement sportif (soutiens financiers et matériels) et l'animation (Bayeux et Dupuis, 1994). Il permet de situer le degré plus ou moins important de « municipalisation » du sport (Bonnes, 1983 ; Noé, 1992) des communes.

1.1. Des budgets sportifs peu stabilisés

Le budget sportif des communes comporte les différentes dépenses liées aux investissements (construction d'équipements) et aux coûts de fonctionnement (entretien, subvention et organisation des événements sportifs). Ainsi,

l'évolution de ce budget varie en fonction des stratégies et des ambitions politiques des élus locaux et n'a pas de relation significative avec les actions menées dans le domaine des APS. Les parts réservées aux APS dans les budgets totaux des communes de 2003 à 2008 sont infimes et classent ainsi les APS au dernier rang dans le domaine des investissements et des activités financées par certaines communes. Néanmoins, on peut repérer une certaine volonté budgétaire au niveau de certaines communes mais elle ne semble qu'éphémère.

D'une manière générale, les résultats de l'étude des budgets exécutés des communes présentés dans la figure 1 ci-dessus, montrent que les plus forts budgets sont observés dans les communes à moyenne population (entre 80.000 et moins de 100.000habitants) suivies des communes à forte population (respectivement les communes à statut particulier et celles de 100.000 habitants et plus).

Les budgets alloués aux APS pendant cette période varient en fonction de la taille des communes. Les différentes modifications des courbes à la hausse ou à la baisse, montrent que ces budgets ne sont pas stables et apparaissent comme des variables d'ajustement budgétaire. Cependant, les communes les plus mobilisées dans le domaine sportif ne sont pas, comme on pourrait s'y attendre, les communes les plus importantes, mais celles de taille moyenne. Par ailleurs, des événements particuliers expliquent souvent les écarts constatés d'une année à l'autre. Ainsi, par exemple, en 2003 et 2008, aucun budget n'a été alloué au sport dans les communes à forte population. Elus en 2003, les élus locaux de ces grandes communes, surtout celles des communes à statut particulier, doivent faire face à nombreux problèmes sociaux qui régnaient avant la décentralisation surtout dans les nouveaux quartiers : il s'agit des problèmes de lotissement, d'adduction d'eau, d'éclairage public, de sécurité... etc.

⁷ A partir des budgets exécutés des 63 communes de 2003 à 2008.

Moyenne du budget total (en FCFA)

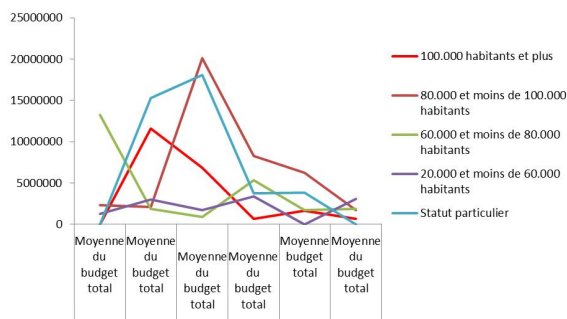


Figure 1 : Moyennes des budgets réservés au sport par tranche de population de 2003 à 2008

En 2003, aucun investissement sportif n'a été réalisé par les communes à statut particulier et autres grandes communes. Nos entretiens avec les maires des trois communes à statut particulier et ceux d'autres grandes communes nous révèlent : « qu'ils avaient l'habitude d'investir dans les APS tout ce que le gouvernement envoyait pour la culture et sport pour préparer les Jeux Nationaux⁸; en plus de cela s'ajoute l'apport financier des grands commerçants de la commune. Ils (les élus) le faisaient d'une part pour la notoriété de la commune et d'autre part pour avoir le soutien de toute la jeunesse et de la Sous-préfecture (actuelle commune), une assise politique en vue d'être maintenu au poste de Sous-préfet (actuel Maire) par le gouvernement d'entre temps. Entre temps, la Sous-préfecture n'avait pas en charge les grands travaux tels que la construction des écoles, des voies,

création d'emploi pour les jeunes...etc. En plus, une partie de son budget de fonctionnement était prise en charge par l'Etat. Mais actuellement la décentralisation nous amène à mener des actions sociales plus concrètes telles que la construction de centres de santé, les écoles, les marchés pour les villages les plus reculés du centre-ville. On ne peut pas demander à quelqu'un qui a sa femme ou un membre de sa famille malade et qui cherche des moyens pour l'évacuer dans un dispensaire, un hôpital du centre-ville de venir pratiquer le sport. On ne peut pas aussi demander à quelqu'un qui a d'autres problèmes sociaux de venir pratiquer les APS. Actuellement la population de nos communes augmente et nous devons penser à régler les problèmes sociaux imminents ou de premier ordre que de nous préoccuper à régler les problèmes de loisirs, de sports et de distraction En Europe, ils ont tout réglé en ayant le minimum social, ils peuvent penser à la distraction comme le sport⁹.

⁸ Chaque année le gouvernement obligeait toutes les sous-préfectures de département à organiser une compétition sportive. Toute la compétition se déroule dans une sous-préfecture du département et les athlètes sont logés dans des salles de classe bien aménagées. Les activités sportives pratiquées étaient le football, l'athlétisme et certains jeux traditionnels comme le jeu de quilles, le domino et la lutte traditionnelle (pratiquée au Nord du Bénin). Les préparatifs de la compétition sont financés par les sous-préfectures et la phase de regroupement par l'Etat.

Ces propos d'élus interrogés montrent bien que le sport n'est pas considéré comme un secteur prioritaire par rapport à d'autres secteurs sociaux tels que la santé, l'éducation, l'alimentation, le logement, l'économie,

⁹ Propos recueilli au cours de l'entretien avec un élu local.

l'aménagement urbain... Il est plutôt considéré comme une activité « de pays riches » qui ont pu assurer à leurs populations des besoins définis généralement comme « primaires ». Pour que l'idée de prévention et de maintien de la santé par le sport, ou encore de l'éducation et de l'intégration sociale dans ce domaine se diffuse, il faudrait que « les activités physiques endogènes et le sport moderne se complètent et soient harmonieusement intégrés au processus de développement des jeunes Etats africains » (Gouda, 2010), ce qui apparaît comme une perspective encore lointaine au Bénin.

Quelle que soit la tranche de communes, les hausses des budgets se situent entre les années 2004 et 2007. Ce constat s'explique par des événements particuliers: la première participation du Bénin à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) en 2004, l'organisation au Bénin de la coupe d'Afrique junior des Nations, la participation du Bénin à la coupe du monde junior au Pays-Bas en 2005, les élections présidentielles de 2006 et les élections législatives en 2007. De ce fait, on peut penser que les élus allouent des budgets au sport pour plusieurs raisons qui se combinent : répondre au problème sportif et social (répondre à la demande sociale, endiguer le problème d'insuffisance et d'inadaptation des équipements sportifs, s'intéresser à la jeunesse), valoriser l'identité de la commune (avoir des sportifs de la communes dans l'équipe nationale pour la CAN, posséder plus d'équipements sportifs, améliorer l'image de la ville, son attractivité et sa notoriété) mais aussi accroître leur capital symbolique (utilisation du sport pour être populaire lors des campagnes électorales par exemple). Cet intérêt pour le sport, apparaît donc tout à fait « conjoncturel » et davantage lié à des événements sportifs et des échéances électorales, le sport étant un bon

vecteur de communication politique, de rassemblement des populations et de mise en scène de l'action des élus. Ainsi, les associations sportives à qui sont destinées les subventions communales, constituent « des enjeux politiques » (Augustin et Garrigou, 1985) pour les élus locaux.

L'étude du poids du budget réservé aux APS dans le budget total des communes permet d'affiner l'analyse des politiques budgétaires du sport menées par les communes au Bénin.

1.2. Une faible variation de la part du budget allouée au sport dans le budget total des communes

Dans le budget total des communes, chaque activité a sa rubrique. A chacune d'elle correspond un budget spécifique et l'importance de ce dernier est fonction de la priorité et de l'étendue de l'activité. Ainsi, pour les APS, un budget est alloué pour mettre en œuvre différentes actions sportives. Faisant partie aussi des problèmes sociaux de la commune, la hausse de la proportion du budget réservée au sport dans le budget total de la commune est un indicateur nous permettant d'estimer la place que le sport occupe parmi les autres actions sociales. Cette proportion varie d'une part en fonction des tranches de population, et, d'autre part, d'une année à l'autre. De plus, le ratio budget/ habitants démontre l'importance du budget réservé au sport dans le budget total et la corrélation possible entre ce ratio et la taille de la commune. De ce fait, la question est de savoir si cette proportion serait suffisante pour régler en partie les problèmes liés au sport dans la commune ? Il est aussi intéressant d'évaluer l'évolution de ce ratio en fonction de la taille de la commune.

Décentralisation et politiques budgétaires sportives dans les communes du Bénin (2003-2008) : diagnostic et enjeux.

Tableau II: Part moyenne du budget sportif dans le budget total des communes par année et tranche de population.

Lecture : *en moyenne en 2003, la part du budget exécuté dans le APS est 1% du budget global des communes de 80.000 habitants et moins de 10.000 et celle des communes à statut particulier en 2004 est 6%

Tranche de population	Année 2003		Année 2004		Année 2005		Année 2006		Année 2007		Année 2008	
	Moyenne	Ecart type	Moyenne	Ecart type	Moyenne	Ecart type	Moyenne	Ecart type	Moyenne	Ecart type	Moyenne	Ecart type
100.000 habitant et plus	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
80.000 Habitants et moins de 100.000	*0,01	0,02	0,00	0,00	0,01	0,05	0,01	0,02	0,00	0,02	0,00	0,01
60.000 habitant et moins de 80.000	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	0,01	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00
20.000 habitant et moins de 60.000	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Commune à Statut particulier	0,00	0,00	0,00	0,01	0,06	0,10	0,00	0,00	0,01	0,02	0,00	0,00

Source : Données d'enquête de terrain et de l'étude des documents comptables des budgets exécutés des communes (Akouété, 2012)

A la lecture du tableau II, la proportion du budget allouée au sport dans le budget total ne varie pas en fonction de la taille de la commune. Ce constat est contraire à ce que Haschar-Noé et *al.* (1999), ont démontré pour la France : en 2000, la part réservée au sport dans le budget total des communes de plus de 3.000 habitants varie de manière significative avec la taille de la commune, c'est-à-dire plus la taille de la commune augmente moins la part réservée au sport est importante. Bayeux (1995) a également montré, à partir d'une étude réalisée en France sur les communes de plus de 5000 habitants, que la part réservée au sport dans le budget total des communes varie entre 6 et 7% du budget total de la commune et que cette part reste proportionnelle à l'évolution du

budget total. La situation observée au Bénin pourrait s'expliquer par les données démographiques, socioculturelles, socioéconomiques mais aussi la valeur accordée à la pratique sportive par les communes et les politiques sportives menées par les élus. La situation du Bénin est indéniablement très différente en termes de niveau de développement économique et social, d'une part, et de diffusion de la pratique sportive dans la population, d'autre part. Les politiques sportives béninoises comportent donc nécessairement des spécificités. Dans cet ordre d'idée, Lacassagne, Bouchet, Weiss et Jebrane (2005) estiment que « sans les conditions économiques, sociales et politiques stables et propices à la croissance, les responsables des

pays en voie de développement ne peuvent envisager une diffusion sportive à l'image de celle accomplie dans les pays occidentaux ». Ils affirment également que « les pays riches ayant un fort taux d'urbanisation sont ceux où les sports de compétition et de loisir sont les plus développés, alors que dans les pays pauvres, particulièrement les plus enclavés avec une population rurale dominante, cette activité a peu pénétré la société dans son ensemble. Seuls le football et l'athlétisme font exception en jouant un rôle primordial, notamment en Amérique du Sud et en Afrique ». Les réalités sportives ne sont ainsi pas les mêmes en fonction des contextes nationaux et des niveaux de développement économique des pays. Le Bénin ne fait pas exception aux affirmations des auteurs même si certaines communes financent modestement le sport.

Le budget évolue de manière linéaire d'une année à l'autre dans certaines communes et diminue dans d'autres alors que le budget global des communes évolue à la hausse chaque année. En ce sens, le budget réservé au sport n'est pas du tout proportionnel à l'évolution du budget total des communes. Cependant, les élus interrogés estiment tous que les budgets alloués aux APS sont insuffisants (Akouété, 2012).

L'analyse de la dépense des communes par habitant dans le domaine sportif permet de comparer les parts respectives des budgets consacrés au sport dans les différentes communes quelle que soit leur taille.

1.3. Une faible dépense sportive par habitant

Cette faible dépense sportive par habitant est remarquable à travers le tableau III ci-après.

A l'exception des communes de 100.000 habitants et plus (une partie des communes à forte population), le budget par habitant varie en fonction de la taille des communes. Les communes à forte population (communes à statut particulier et de 100.000 habitants et plus) ont davantage effectué de dépenses par habitant entre 2003 et 2006 ainsi que les communes à statut particulier en 2007. Ces différentes variations sont aussi constatées dans les autres communes.

Que nous apprennent ces constats sur l'état des politiques sportives de ces différentes communes ?

Dans un contexte difficile, certaines collectivités locales manifestent toutefois une volonté de développer des politiques sportives, quand d'autres ne mènent aucune action dans ce domaine. Pour les communes les plus volontaristes, les difficultés liées aux territoires, aux acteurs, au pouvoir, au développement économique de la commune et aux moyens financiers rendent parfois difficile la mise en œuvre des politiques de financement du sport. Ainsi, on constate que les communes n'ont pas toutes la même stratégie budgétaire. Cette dernière varie également d'une année à l'autre selon la tranche de communes montrant, ici aussi, que les budgets sportifs sont peu stabilisés.

Tableau III: Ratio budget alloué au sport par habitant

Lecture : *en 2003, les communes à 100.000 habitant et plus ont dépensé 0 FCFA par habitant et 9,53 FCA pour les communes à 60.000 et moins de 80.000 habitants.

Tranche de population	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	Budget/habitants	Budget/habitants	Budget/habitants	Budget/habitants	Budget/habitants	Budget/habitants
100.000 habitants et plus	*0	8,45	6,75	1,01	1,59	1,24
80.000 et moins de 100.000 habitants	8,31	4,13	25,32	10,72	8,10	2,21
60.000 et moins de 80.000 habitants	*9,53	4,27	2,2	20,19	7,87	6,22
20.000 et moins de 60.000 habitants	3,59	4,54	10,51	5,11	0	4,64
Statut particulier	0	34,04	9,05	8,33	9,6	0

La prochaine partie analyse les différentes stratégies budgétaires mises en place par les communes dans le domaine du sport.

2. Les politiques sportives des collectivités locales au prisme des budgets alloués aux APS

Le budget représente en effet un élément essentiel des politiques sportives, sans lequel les orientations décidées restent non réalisées (Charrier et Durand, 2002)¹⁰. L'étude de la structure des budgets alloués au sport (investissement et fonctionnement) présente un intérêt certain. Même si un nombre croissant de communes utilise des outils de gestion issus du monde des entreprises, elles ne sont pas comparables aux entreprises pour plusieurs raisons : insertion dans le système politique,

règles juridiques particulières de fonctionnement, relations avec les administrations d'Etat, gestion à caractère non lucratif et souvent non marchand, ressources essentiellement d'origine fiscale, rôle différent d'un prestataire de services. Elles poursuivent en effet un objectif de redistribution et sont soucieuses de régulation sociale (Gouriaud et Grosjean, 1988). Malgré ces spécificités, certaines communes au Bénin mettent en place, modestement, des politiques sportives. En faisant face à leur mission de service public, en cherchant en partie à répondre à la demande des habitants de la commune, et malgré la contrainte budgétaire, certaines collectivités locales parviennent à construire des équipements sportifs de proximité et à financer d'une manière ou d'une autre les APS (financement de certaines associations sportives, animation de la vie sportive de la commune). Ainsi, « en utilisant au mieux le système de ressources et de contraintes matérielles et humaines de leur commune, les élus locaux tentent de répondre aux enjeux de

¹⁰Charrier, D., Durand, C. (Eds.), (2002). *Le financement du sport par les collectivités locales. Des ambitions politiques aux choix budgétaires*, Voiron, P.U.S.

développement local en cherchant le meilleur compromis possible entre ces différents facteurs : l'ajustement des politiques sportives au plus près des caractéristiques sociales, démocratiques, spatiales et urbaines mais aussi sportives de leur commune apparaît comme leur réponse aux enjeux de développement local, à la question de la construction identitaire de leur territoire et de leur légitimité politique » (Haschar-Noé, 2004)¹¹. La décentralisation ne se traduit pas non plus d'une manière automatique par une capacité accrue des élus à traduire des demandes en une politique sportive cohérente, déconnectée des enjeux politiques à court et à long terme. La partie suivante se centre sur l'analyse des budgets d'investissements en matière de construction d'équipements sportifs, et des

budgets de fonctionnement à travers l'attribution des subventions aux associations sportives, le don de matériel sportif et l'animation de la vie sportive de la commune.

2.1. Les budgets d'investissements des communes

2.1.1. Des budgets d'investissements variables dans le temps

Le budget d'investissement repose essentiellement sur la construction des équipements sportifs. Ainsi, les équipements recouvrent à la fois des enjeux financiers importants dans le budget des communes mais aussi des enjeux identitaires à travers la valorisation du territoire communal et la structuration de l'espace (Callède, 1988).

¹¹ Haschar-Noé, N., (2004), *Les rapports entre sport et politique dans l'analyse des politiques sportives locales*. Communication au 2ème Congrès de la Société de sociologie du sport de langue Française, Université Paris Sud-Orsay.

Tableau IV : Budget d'investissement des communes

Tranche de population	2003 Investis- sement	2004 Investis- sement	2005 Investis- sement	2006 Investis- sement	2007 Investissement	2008 Investis- sement
100.000 habitants et plus	0	11565256	6871827	442250	1621525	897173
80.000 et moins de 100.000 habitants	11753975	6278026	39953059	16222046	12198392	3389831
60.000 et moins de 80.000 habitants	13216800	5636545	2480452	25815028	3410365	3622200
20.000 et moins de 60.000 habitants	1300000	3000000	6829811	3379500	0	306612
Statut particulier	0	15300000	18052100	0	4282620	0

Le tableau IV montre que les différents budgets d'investissements de 2003 à 2008 au niveau des communes du Bénin ne varient pas en fonction de la taille des communes. Pour chaque tranche de communes, une période bien définie concentre le budget d'investissements pour la construction des équipements sportifs. En fait, chaque commune semble développer ses propres stratégies d'investissement dans le domaine du sport en fonction de périodes dé-

finies. Si les politiques sportives locales sont le plus souvent accompagnées d'« intérêts » spécifiques (Bourdieu, 1994)¹² des élus locaux, comment expliquer cette distribution temporelle des investissements ? A quels « jeux des acteurs » municipaux assiste-t-on ? Il nous faut, pour tenter de répondre à ces questions, analyser, suivant les tranches de population, les différents ratios.

¹² Bourdieu, P. (1994). *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*. Paris, Le Seuil

Tableau V : Ratio investissement par la superficie totale des communes (en FCFA/Km²)

Tranche de population	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	Investissement /superficie	investissement /superficie	investissement /superficie	investissement /superficie	investissement /superficie	investissement /superficie
100.000 habitants et plus	0	293,18	5493,07	353,52	1296,18	632,66
80.000 et moins de 100.000 habitants	984,81	175,44	787,47	352,16	264,81	73,59
60.000 et moins de 80.000 habitants	2824,1	1246,98	301,97	15737,93	594,09	1736,50
20.000 et moins de 60.000 habitants	100,78	124,13	1169,44	139,83	0	126,87
Statut particulier	0	11564,63	76169,2	0	18070,13	0

A la lecture du tableau V, on note que les communes à statut particulier ont plus investi par superficie (km²) que les autres communes. La hausse des montants d'investissement constatée ici au niveau des communes à statut particulier résulte d'une part de la stimulation des résultats issus de la participation du Bénin à la CAN. Les communes ont souhaité sans doute montrer qu'elles pouvaient participer aussi au développement du sport national en donnant plus de possibilité de pratiques sportives à la population. Et, d'autre part, elles espéraient attirer davantage l'attention de la population sur leurs actions à l'approche des élections. Finalement, l'investissement des communes ne varie pas en fonction de la superficie de la commune mais en fonction de temporalités liées aux événements sportifs ou aux échéances électorales.

2.2. Les budgets de fonctionnement sportif des communes

Le budget de fonctionnement comporte non seulement les subventions accordées aux associations sportives mais aussi tous les moyens matériels et financiers mis en œuvre pour animer la vie sportive de la commune. Le tableau VI représente l'évolution des budgets de fonctionnement des communes de 2003 à 2008.

2.2.1. De fortes variations indépendantes de la taille des communes

Ces variations, indépendantes des communes, se traduit dans le tableau VI ci-après.

Tableau VI : Les dépenses totales de fonctionnement des communes (en F CFA)

Tranche de population	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement
100.000 habitants et plus	0	0	0	950000	0	441400
80.000 et moins de 100.000 habitants	0	0	210000	328000	300000	34000
60.000 et moins de 80.000 habitants	0	0	235000	721000	5409726	6365726
20.000 et moins de 60.000 habitants	0	0	135000	0	0	0
Statut particulier	0	0	0	3743000	3350000	0

L'analyse des budgets de fonctionnement permet de repérer de fortes variations des montants accordés aux budgets de fonctionnement sportif par les communes.

D'une manière générale, on note qu'aucun budget de fonctionnement n'est voté en 2003 quelle que soit la tranche de population. De plus, les budgets de fonctionnement ne varient pas en fonction de la taille de la commune au Bénin. Ceci pourrait être expliqué par le fait que dans le domaine des APS, seuls les investissements semblent constituer la préoccupation majeure des élus locaux leur permettant de marquer concrètement leur « dévouement » au développement de la commune. Pour certaines communes, les équipements qui existaient ne permettaient pas d'animer la vie sportive. Pour d'autres, la subvention d'une association sportive ou l'animation de la vie sportive serait un gaspillage d'argent public alors que des problèmes sociaux importants se posent.

2.2.2. Des ratios par habitant inégaux selon les communes

Les effets du budget de fonctionnement doivent rejaillir sur les habitants de la commune. Ainsi, le calcul des dépenses effectuées par la municipalité par habitant de la commune permet d'apprécier son action et de jauger le poids accordé au sport. De plus, les stratégies budgétaires des communes donnent en partie les orientations concernant le type de politique sportive adoptée.

D'une manière générale, le montant de fonctionnement par habitant ne varie pas proportionnellement à la taille de la commune et de fortes inégalités existent entre les communes à statut particulier et les autres.

On note que les dépenses les plus importantes des communes par habitant se situent entre 2005 et 2008. Deux événements majeurs expliquent ce constat : il s'agit des élections

présidentielles de 2006 et des élections municipales de 2007. Dans ces périodes électorales, les élus locaux subventionnent de grandes manifestations sportives (drainant

beaucoup de monde) pour gagner en popularité. Les APS, par leur capacité à rassembler les populations, fonctionnent ainsi comme un outil de communication politique.

Tableau VII: Pourcentages des différents budgets dans les budgets totaux réservés aux APS dans les communes

Tranche de population	Budget total réservé aux sports en FCFA	% du budget investissement dans budget total	% du budget fonctionnement dans budget total
100.000 habitants et plus	22.789.431	93,89	6,11
80.000 et moins de 100.000 habitants	90.667.329	99,04	0,96
60.000 et moins de 80.000 habitants	64.454.847	84,06	19,75
20.000 et moins de 60.000 habitants	17.710.423	83,66	0,76
Statut particulier	44.727.720	84,14	15,86

Pour apprécier la stratégie budgétaire des communes de différentes tranches de population, le calcul des pourcentages des différents budgets de fonctionnement dans les budgets totaux réservés aux APS est indispensable (tableau VII).

On note que les communes à 60.000 habitants et moins de 80.000 et les communes à statut particulier ont respectivement un pourcentage de leur budget de fonctionnement (19,75 et 15,86) supérieur à 15% alors que ceux des autres tranches de population sont très faibles et compris entre 7% et 0%. Ces deux types de communes ont une stratégie budgétaire plus orientée vers le fonctionnement que les autres tranches de communes. Ce constat confirme les résultats observés au niveau du budget total de fonctionnement et le rapport budget total de fonctionnement sur le nombre total d'habitants des communes.

2.3. Un problème de développement économique des communes et de recouvrement des ressources fiscales induisent la faiblesse des budgets réservés au APS

Avec la décentralisation, les communes ont bénéficié de différentes compétences leur permettant de participer au développement de leur territoire. En général, les communes du Bénin ne bénéficient que de rares implantations industrielles et leurs sources essentielles de financement reposent sur le recouvrement de différentes taxes. En fait, ces taxes sont difficilement perçues et sont d'un montant très faible ce qui a pour conséquence de limiter leurs possibilités d'investissements dans plusieurs domaines, dont le sport.

Les communes estiment effectivement que la faiblesse de leur budget sportif est liée à leur faible niveau de développement économique ;

ce phénomène est d'autant plus visible que l'on se situe au niveau des plus petites communes (20.000 à 60 000 habitants) (Akouété, 2012). La plupart des ressources des municipalités au Bénin sont basées essentiellement sur les recettes fiscales (impôts directs et indirects ou autres ristournes provenant de l'Etat), les recettes de prestation de services (état civil, légalisation/certification de droits et autres produits des amendes, les droits sur les services marchands...), les produits du patrimoine (exploitation de carrières, location de biens meubles et immeubles, produit des inhumations et concessions) et enfin les dons, legs, fonds de concours, subventions de l'Etat, subvention de substitution à la taxe civique, emprunts et avances, équipements marchands. Dans les communes, le commerce informel étant particulièrement développé, elles n'ont pas suffisamment de moyens financiers propres. L'absence de grandes entreprises constitue également un handicap difficile à compenser. De plus, les petites entreprises ne paient pas correctement leur impôt et s'exonèrent le plus souvent de leur paiement auprès des agents collecteurs d'impôt. L'économie informelle et différents échanges non déclarés dominent ainsi la plus grande partie de l'économie communale ce qui rend plus difficiles les investissements en matière d'équipements sportifs, socioéducatifs et socioculturels (Yatta, 2001). Le niveau de développement économique des communes constitue bien un élément central dans la réalisation (ou non) des investissements communaux. Ce problème de déficit de développement économique des communes est constaté dans toute l'Afrique de l'Ouest. Ainsi, selon Jaglin et Belbeoc'h (2010), «un des objectifs cruciaux de la décentralisation est de mobiliser de nouvelles ressources. Alors que le transfert de revenus est partout insuffisant, les collectivités combinent prélèvement locaux et aide internationale. En Afrique de l'Ouest, les revenus issus des premiers ne permettent pas de consolider les finances locales à la hauteur des besoins requis par les services essentiels. De manière générale, la capacité d'investissement des communes dans le domaine du sport est négligeable et leur contribution sur fonds

propre insignifiante ».

Une étude réalisée dans les communes du Bénin par Hounkpatin (2010) montre également que l'insuffisance des ressources financières justifie leur faible taux d'investissement. La décentralisation a induit certes l'autonomie des communes mais celle-ci n'est pas véritablement possible parce que les sources de financement reposent essentiellement sur les impôts et taxes diverses. Dans le domaine des APS, le recours aux partenariats publics/privés pourrait sans doute permettre la construction et la pérennisation d'équipements sportifs.

CONCLUSION

La décentralisation financière a conféré en partie seulement aux communes une autonomie financière leur permettant l'élaboration de leur propre budget en rapport avec la politique publique définie par les élus municipaux. Cependant, la part réservée au sport dans le budget total des communes ne leur permet pas de réaliser de grands investissements dans ce domaine compte tenu de la faiblesse de leurs ressources propres.

S'agissant des budgets de fonctionnement, ils sont surtout orientés vers la distribution de subventions accordées aux associations sportives, à l'animation de la vie sportive de la commune et à la sponsorisation des événements sportifs suivant en cela des objectifs d'affirmation de l'identité locale et de propagande pour les élus soucieux de gagner la confiance des habitants lors des échéances électorales. Ces différentes stratégies mêlant ambition politique et développement local apparaissent cependant comme très contraintes sur le plan économique pour la grande majorité des communes dont les budgets sportifs sont rarement stabilisés. Le sport apparaît en effet comme une ressource cognitive particulièrement efficace en politique et qui n'a pas cessé de servir les intérêts des élus. Cependant, comme nous l'avons constaté grâce à nos entretiens, l'engagement des élus locaux dans la production de biens collectifs en général et dans le domaine des APS en particulier, et dans

leur localité fait référence le plus souvent à des objectifs de développement local. Ainsi, le développement local, voire celui du sport local, apparaît comme un modèle de développement basé en grande partie sur les préférences des

acteurs locaux mais qui ont des marges de manœuvre étroites entre décentralisation inachevée et difficultés économiques à surmonter.

BIBLIOGRAPHIE.

1. AKOUETE C.D., 2012. *Décentralisation et politiques sportives locales au Bénin (2003-2008)*. Thèse de doctorat en STAPS non publiée, Université Paul Sabatier de Toulouse, Toulouse.
2. AUGUSTIN J.P. et GARRIGOU A., 1985. *Le rugby démêlé. Essai sur les associations sportives, le pouvoir et les notables*. Bordeaux, Le Mascaret.
3. BABA-MOUSSA A.R. et HERVÉ N., 2001. *La politique sportive au Bénin depuis 1990: rupture avec le passé ou continuité? Acte du congrès ACAPS non publié*, Valence, UJF.
4. BARDIN L., 1996. *L'analyse de contenu*. Paris : Presses Universitaires de France.
5. BAYEUX P., 1995. Les services des sports municipaux. Données quantitatives et emplois types. In A. Loret (Ed.), *Sport et management, de l'éthique à la pratique*, Paris, Dunod, 335-357.
6. BAYEUX P. et DUPUIS J., 1994. *Les politiques publiques sportives territoriales : de l'élaboration à l'évaluation*, CNFPT, éditions Revue EPS
7. BONNES R., 1983. La municipalisation du sport, la vie associative : modèle d'évolution des conditions d'une démocratisation et de socialisation de la pratique des activités physiques et sportives au plan local, in *Sports et Sociétés contemporaines*, symposium de l'ICSS, Paris INSEP, 43-49.
8. BOUCHET P. et KAACH M., 2005. Existe-t-il un « modèle sportif » dans les pays africains francophones ? *Revue STAPS*, 65, 7-26.
9. BOURDIEU P., 1994. *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*. Paris, Le Seuil
10. CALLÈDE J.P., 1988. Le processus de développement des équipements sportifs et culturels. Dynamique spatiale et intégration du territoire. *Revue Economique du Sud-Ouest*, 1, 41-66.
11. CHARRIER D. et DURAND C., 2002. *Le financement du sport par les collectivités locales. Des ambitions politiques aux choix budgétaires*, Voiron, P.U.S.
12. DEVILLE-DANTHU B., 1997. *Le sport en noir et blanc. Du sport colonial au sport africain dans les anciens territoires français d'Afrique occidentale (1920-1965)*. Paris, L'Harmattan.
13. GERARD M., 1996. *Sport et changement socioculturel au Bénin : cas du Borgou*. Thèse de doctorat en STAPS non publiée, Université de Grenoble I, Grenoble.
14. GOUDA S., 1997. Etats, Sport et politiques en Afrique noire francophone : cas du Bénin, du Congo, du Niger et du Sénégal. *Thèse de doctorat en STAPS non publiée*, Université Joseph Fourier de Grenoble, Grenoble.
15. GOUDA S., 2010. Sport, Identité, Culturelles et Développement dans l'Espace Francophone : France, Bénin, Congo, Niger et Sénégal. *Journal Of Global Business Administration (JGBA)*, 2, 148-162.
16. GOURIAUD J.P. et GROSJEAN P., 1988. *Le projet d'entreprise dans les mairies*, Paris,

Décentralisation et politiques budgétaires sportives dans les communes du Bénin (2003-2008) :
diagnostic et enjeux.

les Editions d'organisation.

17. HASCHAR-NOE N., 2004. *Les rapports entre sport et politique dans l'analyse des politiques sportives locales*. Communication au 2ème Congrès de la Société de sociologie du sport de langue Française, Université Paris Sud-Orsay.

18. HASCHAR-NOE N., BAYEUX P., KLEIN G. et VIGNERON J., 1999. Les politiques sportives et les services des sports des villes Française de plus de 3000 habitants. *Revue Européenne de Management du Sport*, 1, PUS.

19. HOUNKPATIN T., 2010. *La gestion du budget de la commune de Sèmè-Podji : Analyse du processus et contribution pour son amélioration. Mémoire de Master professionnel en audit et contrôle de gestion non publié, Institut International de Management (I.I.M), Cotonou.*

20. JAGLIN S. et BELBEOC'H A., 2010. Services d'eau et décentralisation en Afrique de l'Ouest : Réflexion à partir des petites villes du Bénin et du Mali, in S-M. Graciela (Ed), *L'eau mondialisée*, Paris, La découverte « recherches », 199-218.

21. LACASSAGNE M-F., BOUCHET P., WEISS K. et JEBRANE A., 2005. Analyse comparative des représentations sociales du sport en France et au Maroc : valeurs modernes et post-modernes chez des étudiants en sciences du sport. *Revue STAPS*, 65, 97-109.

22. LALEYE M., 2003. *La décentralisation et le développement des territoires au Bénin*. Paris, L'Harmattan.

23. LOUM FATOU D., 2004. Evaluation des politiques sportives au Sénégal de 1960 à 1998, in P. Bouchet et M. Kaach (Eds.), *Afrique francophone et développement du sport : Du mythe à la réalité ?*, Paris, L'Harmattan, 27-47.

24. NOE N., 1992. Politiques sportives municipales et associations sportives : contribution à l'analyse des niveaux d'ingérence, in C. Pociello (Ed.), *Espaces et Equipements sportifs. Analyse des besoins, diagnostic permanent et décision d'innovations. Rapport au Ministère de la Jeunesse et des sports, CRCS, Université Paris-Sud, Orsay*, 107-127.

25. YATTA F.P., 2001. *La revue africaine des finances locales*. PDM n°2, Octobre.